

LES CONDITIONS EN EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE EN 2004...

Dès son entrée au pouvoir, le nouveau gouvernement du parti libéral a fait la manchette en débutant un cycle infernal de coupures, de nouveaux projets de loi et de modifications dans plusieurs domaines. Au niveau de l'emploi, cela s'est traduit par d'importants reculs menant à l'érosion des droits, la protection sociale et brimant l'accès à la syndicalisation pour plusieurs travailleuses et les travailleurs.

Il serait bon de se rappeler que, suite à une forte pression exercée au fil des années, et après une consultation publique, ainsi qu'une commission parlementaire, l'ex-ministre péquiste du Travail Monsieur Rochon, avait procédé à une réforme de la Loi sur les normes du travail.

La loi 143 fut *adoptée unanimement* par les membres de l'Assemblée nationale en décembre 2002 et représentait des gains importants pour les individus, ainsi que les groupes de pression.

En outre, l'inclusion des cueilleurs et des cueilleuses des fruits et légumes dans la LNT devait s'appliquer le 1er juin 2003 et mettait fin à la disparité de traitement dont sont victimes ces personnes. Dès le mois de mai, le nouveau ministre libéral Monsieur Després a procédé à l'adoption d'un règlement pour exclure cette catégorie de main-d'oeuvre du droit au salaire minimum et des protections sociales. Ce n'était que le début!

L'automne fut tout aussi alarmant. Il y a eu le dépôt et l'adoption de nouveaux projets de lois qui ont soulevé la colère, l'indignation, la frustration et l'inquiétude parmi la population. Sous le couvercle d'un assouplissement des règles pour faciliter les conditions actuelles, pour favoriser la création d'emplois et pour plaire au patronat (grand supporter de la caisse électorale) le gouvernement a décidé de porter des coups durs aux travailleuses et aux travailleurs.

Cela a provoqué de multiples manifestations d'envergure dans tout le Québec, mais le gouvernement a fait la sourde oreille et tous ces projets de loi ont été adoptés en toute vapeur et avec un bâillon avant la fin de la session parlementaire de décembre 2003..

Les contrecoups

L'adoption de la loi 7 (pour les familles d'accueil et les ressources intermédiaires) et de la loi 8 (Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde) enlèvent à plus de 27 000 personnes le statut de salarié (*pourtant accordé par le Tribunal du travail*) et le droit fondamental et reconnu de se syndiquer.

Il y a eu aussi l'adoption de la loi 31 (pour modifier l'article 45 du Code du travail) qui ouvre toute grande la porte à un recours accru de la sous-traitance et pour couronner le tout, les projets de loi 30 et 25 qui auront des conséquences néfastes dans le réseau de la santé

Des promesses, encore!

Le gouvernement libéral avait promis au printemps 2003 de s'attaquer au phénomène grandissant de l'emploi atypique, qui touche particulièrement les jeunes, et d'assurer un suivi au rapport du comité Bernier.

Ce volumineux rapport contient 53 recommandations qui vise à assurer l'égalité de traitement, à contrer la précarité en emploi en adoptant des mécanismes faciles et accessibles.

Nos revendications

Pour notre organisme, il existe 2 principes directeurs autour desquels nous faisons de la sensibilisation, de la formation et de l'action: l'inclusion et l'égalité de traitement. De plus, nous revendiquons la mise sur pied d'une véritable politique de création d'emploi de qualité, digne et durable; l'amélioration nécessaire et le renforcement des lois pour défendre efficacement les personnes, pour freiner les emplois précaires et la détérioration des conditions en emploi; l'augmentation du salaire minimum au dessus du seuil de faible revenu de Statistique Canada et prévoir une mécanisme d'indexation annuelle automatique pour contrer l'appauvrissement des personnes.

**MÊME EMPLOI, MÊMES CONDITIONS
MÊMES DROITS, MÊME PROTECTION'**

Manon Brunelle

Illusion-Emploi

Groupe de défense et de promotion des droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués